

LETTRE D'UN PROFESSEUR DE THÉOLOGIE.

Dès son origine, l'Eglise du Christ s'est trouvée en face de la conception païenne du mariage. Par une lutte acharnée qui a duré des siècles, elle a cherché à faire pénétrer dans les mœurs publiques l'idée chrétienne de la famille et du mariage qui en est le fondement.

Aujourd'hui, certains gouvernants, dans leur législation, cherchent à faire triompher l'idée rationaliste du mariage; ils refusent au contrat et au lien marital tout caractère surnaturel et divin, qui seul les soustrait aux fluctuations du caprice et de la passion des contractants et les élève au-dessus de l'autorité humaine.

En face de la loi civile et de ses prescriptions, la conscience de plusieurs chrétiens a hésité et hésite encore; aussi est-il, aujourd'hui, urgent de faire connaître la législation civile sur le mariage, de la confronter avec la loi chrétienne, seule règle vivante de nos consciences, et d'en montrer toutes les faiblesses et toutes les erreurs.

Ce devoir incombe à tout père de famille, à tout éducateur, à tous ceux qui ont charge d'âmes. Dans nos églises, dans nos collèges et nos pensionnats chrétiens, on devrait donner à tous des notions exactes sur la nature, les propriétés du mariage et faire connaître sa législation.

Votre travail, Révérend Père, vient donc à son heure. A ceux qui ont reçu de Dieu la mission d'enseigner, il permettra de remplir ce devoir facilement et avec succès; et à tous les fidèles, de se former une conscience vraiment chrétienne sur une question qui intéresse si fort notre vie sociale, puisque c'est d'elle que dépend la stabilité de la famille.

Un professeur de théologie.